

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 5	17
Total des voix : 22		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Antoine FAURE** (Aups)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Date de convocation
27/09/2024

Délibération
n°24_10_B8_06

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (DLVA) à Claude BONDIL ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Antoine FAURE

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Jacques ESPITALIER ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Schéma d'accueil des lacs – dispositif d'observation des flux nautiques sur les lacs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Charte pour la période 2024-2039,

Le Parc du Verdon comprend trois zones de gorges très fréquentées par les embarcations : la partie navigable des grandes gorges, les basses gorges et les gorges de Baudinard. Ces 3 sites sont d'un grand intérêt écologique pour le Parc et distingués, via la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin et les zonages Natura 2000 des basses gorges et des gorges de Baudinard, mais ils subissent une fréquentation très importante. Il y a un donc un enjeu de mesure et de gestion de cette fréquentation embarquée, dans un contexte où, en plus des embarcations louées par les nombreux loueurs présents, s'ajoutent de plus en plus d'embarcations de particuliers.

L'objectif de cette action est de chiffrer précisément la fréquentation dans 3 secteurs du Parc très fréquentés par les embarcations : la fin des grandes gorges / queue du lac de Sainte Croix, les basses gorges entre Quinson et Esparron et les gorges de Baudinard.

Pour cela il est prévu d'installer des systèmes de comptage des embarcations au niveau de trois points de passages critiques : le pont du Galetas, le pont de Quinson et le pont Sylvestre.

Ce projet permettrait de compter les différents types d'embarcations (canoé / kayak, pédalo, bateau électrique, paddle). Les données de fréquentation seront transmises automatiquement au Parc.

Coût total HT : 21 040 €

Conseil régional (60%) 12 624 €

EDF (15%) 3 000 €

Autofinancement (25%) 5 416 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Sur extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le